

Trail Hivernal des Noct'en bulles Off: Informations.

12 décembre 2026

« Un parcours de course à pied en milieu naturel non compétitif : sans dossard, ni chronométrage, ni classement,

Le seul plaisir de courir et de venir passer un bon moment pour une bonne cause! »

1 – Organisation

Le Trail Hivernal des Noct'en bulles Off -THN Off-est organisé par l'Association Trail-Aventures domiciliée Place de la Mairie, 51450 BETHENY. Ce règlement s'impose à tous les participants coureurs inscrits au Trail Hivernal des Noct'en bulles Off. (pas de marcheurs).

Le THN est une course solidaire : L'ensemble des bénéfices sera reversé à un organisme local œuvrant dans le domaine humanitaire. C'est votre ambition qui le permet.

2– Droits d'engagement

Modalités d'inscription : inscriptions sur le 'le dossard.com' selon disponibilité. (pas d'inscription sur place)

Frais d'inscription = 15 Eur. jusqu'au 30/11/26

puis 20 Eur à partir du 01/12/2026 jusqu'au 11/12/26



Les inscriptions sont limitées en nombre de participants:

· 650 participants maximum

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans la présente information.

- ***Pas de ravitaillement sur le parcours, vous devez disposer d'une gourde ou poche à eau pleine.***
- ***L'usage des bâtons est interdit.***
- ***La participation de coureurs accompagnés de leur chien est interdite.***
- ***Barrière horaire au 5,8km à 45mn***
- ***Les autorisations administratives sont difficiles à obtenir, nous vous remercions de ne pas divulguer le parcours sur les réseaux sociaux.***
- ***Vous recevrez à l'arrivée un ravitaillement complet sous forme de sachets.***
- ***Soyez le plus autonome possible, pas de vestiaires, pas de douches.***
- ***Toute inscription versée est acquise . Aucun remboursement ne sera possible , sauf sur certificat medical.***

3– Présentation du THN Off (les distances et dénivelés sont mentionnés à titre indicatif)

Samedi 12 décembre 2026 à 17.30h à SACY

Attention lieu de départ : Salle des Fêtes / Arrivée : Place St Avertin

- **Circuit** : Course de 15km environ sur sentiers, dénivelé positif : environ 500m ;

Ce Trail s'effectue en autonomie (Cf P.6 plus loin), en situation nocturne et hivernale, **sans ravitaillement sur le parcours**

Ouvert aux inscrits.

Parcours empruntant principalement des sentiers (sous-bois, chemins de vignes, sentiers monotraces) avec un départ à Sacy, Salle des Fêtes et une arrivée à Place St Avertin à Sacy.

Départ groupé à 17h30.

Le dé balisage sera effectué derrière le dernier concurrent.

Matériel Obligatoire, à présenter lors de l'accueil: lampe frontale ou pectotale en bon état de fonctionnement.

Autres matériels obligatoire : Sac ou vêtements disposant d'éléments réfléchissants, couverture de survie, porte bidon ou poche à eau, téléphone portable chargé.

Le parcours est exigeant et s'adresse à des coureurs ayant la pratique de la course en autonomie.

La participation des marcheurs n'est pas autorisée sur les épreuves.

La participation de **coureurs accompagnés de leur chien est interdite** sur le parcours.

Les bâtons ne sont pas autorisés.

Les organisateurs prévoient de mettre en place les indications nécessaires pour permettre aux participant.e.s de suivre correctement le parcours : flèches directionnelles, rubalise et éléments réfléchissants qu'ils s'engagent à retirer après la découverte du parcours. Des bénévoles seront présents sur différents points du parcours afin de prévenir toute difficulté.

4– Participation

L'épreuve est ouverte aux coureurs inscrits dans un principe de responsabilité individuelle.

La cession d'inscription n'est pas autorisée. Trail Aventures dégage toute responsabilité en cas d'accident.

Chaque participant recevra un ticket donnant droit à une surprise offerte par la mairie de Sacy sur le lieu d'arrivée.

5 – Inscriptions

Les inscriptions sont réalisées sans certificat médical

.Pour participer à la course, il est nécessaire :

D'être inscrit de manière régulière

De venir en personne avec copie d'une pièce d'identité + matériel obligatoire

D'être pleinement conscient de la spécificité de l'épreuve (trail de nuit) et d'être parfaitement entraîné pour cela

· Je déclare avoir réellement pris connaissance des informations et de l'éthique de la course (disponibles sur www.trail-aventures.fr)

· Je comprends et j'approuve les conditions de participation.

· Je m'engage à respecter scrupuleusement l'éthique et à la promouvoir

· Je m'engage à respecter le code de la route sur les rares passages ouverts à la circulation.

· Je déclare être en connaissance des contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.

6 – Principe de l'autonomie

*L'autonomie est définie comme étant la capacité à se gérer soi-même, sans avoir recours à autrui, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire d'éclairage et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessures...) dans un environnement naturel.

· AUCUN RAVITAILLEMENT SUR LE PARCOURS. BATONS INTERDITS

Chacun abordera cette épreuve avec une bonne condition physique, des chaussures et vêtements adaptés aux conditions de temps et du terrain, disposera de l'alimentation et de boisson en quantité suffisante (porte-bidon ou Camel bag fortement recommandé), d'une lampe frontale en bon état de fonctionnement.

7 – Dossards

Pas de dossard

Un numéro de téléphone est mentionné sur le site de Salle des Fêtes de Sacy pour permettre de contacter les secours.

8 – Barrières horaires

Pas de chronomètre (sauf le vôtre éventuellement !)

Une barrière horaire est mise en place au 5,8km à 45mn de course après départ.

9 – Conditions particulières

Les trailers s'engagent à adopter une attitude de respect à l'égard des personnes, des matériels et des lieux. Chaque participant s'engage à adopter une conduite solidaire et à apporter son aide à toute personne en difficulté.

En cas de mauvaises conditions météorologiques et pour des raisons de sécurité ou pour des questions d'autorisation, l'organisateur se réserve le droit d'annuler la course, de modifier le parcours, d'arrêter l'évènement. Toute décision sera prise par la direction et communiquée sur le site www.trail-aventures.fr, sur le site de départ ou pendant la sortie selon les situations.

Un remboursement total de l'inscription sera effectué en cas de décision de modification ou d'annulation liée à la situation sanitaire.

10 – Annulation d'inscription par le coureur

Toute inscription versée est acquise à l'organisateur. Aucun remboursement ne sera possible (Sauf sur certificat médical)

12 – Gestion des abandons

En cas d'abandon, le coureur quittera le parcours sous sa seule responsabilité.

13 – Assurance -pour les inscrits-

· Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve (un contrat d'assurance avec la MAIF). Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité. Les participants inscrits sont couverts !

14 – Sécurité

L'organisateur met en place les moyens de sécurité adaptés aux conditions de déroulement de cette manifestation sportive. Les participants non-inscrits peuvent se voir facturer les frais de secours.

15 – Charte du THN Off

L'organisation accorde une importance particulière et met en avant les valeurs de respect de

l'environnement, de solidarité entre participants et d'esprit convivial et festif. Les participants s'engagent à respecter les différents points de cette charte.

***Environnement :**

Les participants s'engagent à ne rien jeter sur le parcours (notamment emballages de barres et produits énergétiques) et à respecter le milieu naturel de manière générale. Toute personne ayant jeté des déchets sur le parcours pourra se voir verbaliser.

L'organisateur s'engage à retirer le marquage des parcours (rubalise et éléments réfléchissants) à l'issue de l'évènement. En aucun cas la flore et plus particulièrement les arbres ne seront marqués.

***Balisage :**

Les participants s'engagent à laisser en place les éléments de balisage qui permettent l'orientation des trailers.

***Solidarité entre les trailers :**

Les participants s'engagent à apporter une aide aux autres trailers rencontrant des difficultés.

***Respect des bénévoles :**

Les participants – et leurs accompagnants – s'engagent à respecter les bénévoles qui concourent à l'organisation du Trail Hivernal des Noct'en bulles

17 – Droit d'Image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs des THN Off ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux trails sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

18 – Loi informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

**D'autres informations utiles aux participants figurent sur le site internet
www.trail-aventures.fr et sur Facebook <https://www.facebook.com/TrailAventures/>**

THN 2026 : Profil (S/R d'agrément du parcours)

